

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06899 Numéro SIREN : 503 233 710 Nom ou dénomination : A SENATUS CONSULTO
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 55519



20210555192019

DATE DEPOT : 06/07/2021

N° DE DEPOT : 55519

N° GESTION : 2008B06899

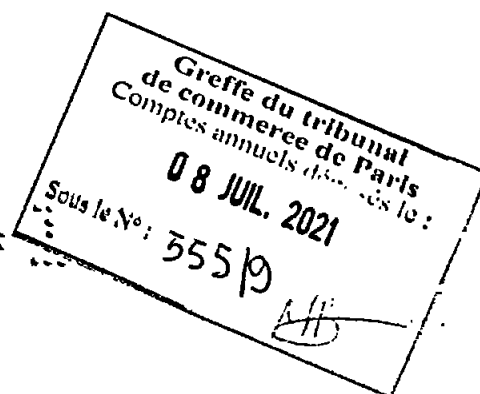
N° SIREN : 503233710

DENOMINATION : A SENATUS CONSULTO

ADRESSE : 23 Rue Boyer Barret 75014 PARIS

MILLESIME : 2019

T 0 7 5 3 1 0 0



Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

S03 233 710 RCS Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10 mars 2020

L'an Deux mille vingt,
Le 10 mars,
A 16 heures.

Les associés de la société **A SENATUS CONSULTO**, SAS au capital de 7 500 euros divisés en **100** actions égales d'un montant de **75 euros chacune**, dont le siège social se situe au **23 rue Boyer-Barret - 75014 Paris**, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par convocation régulière, par le Président.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric DERAÏ, Président.

Sont présents :

- M. Frédéric DERAÏ, propriétaire de **100** actions, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 associé présent, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

SAS au capital de 7 500 euros - S03 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

M

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport du Président sur l'exercice clos **le 31 décembre 2019** ;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos **le 31 décembre 2019** ;
- le rapport du Président ;
- le rapport spécial ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport et éléments ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte et insiste sur la belle capacité d'innovation qui fait la singularité du Cabinet A SENATUS CONSULTO, alliée à son réseau de correspondants et ses références -plus de 200 à ce jour. Ces atouts sont autant de forces qui permettent de maintenir et de développer sa place de partenaire privilégié aux côtés des décideurs publics, en restant fidèle à ses valeurs, **celles d'une entreprise agréée par l'Etat pour former les élus locaux**, responsable et désireuse d'accompagner les acteurs territoriaux et leurs partenaires, en les aidant à appréhender au mieux les enjeux et les stratégies liées à leurs champs de responsabilités. C'est dans cet esprit que les volumes de ventes ont augmenté de façon significative par rapport à l'an dernier pour atteindre **au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires net généré, de 345 435 euros**. Le volume des charges d'exploitation s'élève à **226 218 euros**, d'où le résultat d'exploitation qui présente un résultat de **118 739 euros**. Le résultat courant avant impôt est de : **118 712 euros** et le résultat exceptionnel est de **0 euro**. De plus, A SENATUS CONSULTO bénéficie d'une trésorerie prospère et solide.

En s'adaptant au contexte propre à chaque client, en mettant l'innovation comme facteur de développement et de dynamisme au cœur de son engagement, le Cabinet créé avec ses clients comme avec ses experts, une véritable relation de confiance individualisée et durable. Les associés tiennent ici à remercier toutes ces femmes et ces hommes pour leur confiance et pour leur mobilisation.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

(21)

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2019** s'élevant à 90 500 euros ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 65 000 euros, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	50 000		
31 décembre 2017	50 000		
31 décembre 2016	80 000	-	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuvent les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les associés approuvent la rémunération 2019 du Président qui s'est élevée à **6180 euros**

Les associés décident de fixer la rémunération 2020 du Président à **10 000 euros**.

Les associés approuvent aussi les versements d'un montant de **2148 euros** effectués dans le cadre d'un contrat de prévoyance et mutuelle au profit du Président.

Ces rémunérations s'ajoutent au remboursement des frais professionnels, gratifications ou primes exceptionnelles octroyées en fin d'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Frédéric DERAÏ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président, associé : Frédéric DERAÏ





Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10 mars 2020

Affectation du résultat

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2019** s'élevant à **90 500 euros** ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de **65 000 euros**, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	50 000		
31 décembre 2017	50 000		
31 décembre 2016	80 000	-	.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

172 guai

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

SAS au capital de 7 500 euros - 503 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

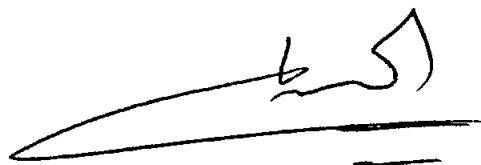
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

(Signature)

SAS A SENATUS CONSULTO

23 RUE BOYER PARRET
75014 PARIS

*Certifié conforme
à l'original*

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

le 02.07.21

7^e mai .

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
1 Faits majeurs	7
1.1 <i>Evènements principaux de l'exercice</i>	<i>7</i>
1.2 <i>Principes, règles et méthodes comptables</i>	<i>7</i>
2 Informations relatives au bilan	8
2.1 Actif	8
2.1.1 <i>Tableau des immobilisations</i>	<i>8</i>
2.1.2 <i>Tableau des amortissements</i>	<i>8</i>
2.1.3 <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>9</i>
2.1.4 <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>9</i>
2.1.5 <i>Immobilisations financières</i>	<i>9</i>
2.1.6 <i>Créances</i>	<i>10</i>
2.2 Passif	11
2.2.1 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>11</i>
2.2.2 <i>Capital</i>	<i>11</i>
2.2.3 <i>Dettes financières</i>	<i>12</i>
2.2.4 <i>Autres dettes</i>	<i>12</i>
3 Informations relatives au compte de résultat	13
3.1 <i>Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché</i>	<i>13</i>
3.2 <i>Autres informations significatives</i>	<i>13</i>
3.2.1 <i>Tableau des ressources</i>	<i>13</i>
3.2.2 <i>Décomposition des actions de formation par finalités</i>	<i>14</i>
3.2.3 <i>Conventions de ressources publiques affectées</i>	<i>14</i>
3.3 <i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>14</i>
3.3.1 <i>Ventilation</i>	<i>14</i>
Liasse Fiscale	15

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	345		345	345	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	13 448	10 949	2 500	3 180	- 680
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	830		830	830	
TOTAL (I)	14 623	10 949	3 675	4 355	- 680
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	63 249		63 249	72 570	- 9 321
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	50 023		50 023	41 500	8 523
Disponibilités	22 883		22 883	34 719	- 11 836
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	136 155		136 155	148 789	- 12 634
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	150 778	10 949	139 829	153 144	- 13 315

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	11 582	5 587	5 995
Résultat de l'exercice	90 500	55 995	34 505
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	110 331	69 832	40 499
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	8 577	60 907	- 52 330
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 189	- 11 189
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	7 364	6 063	1 301
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 366	493	12 873
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		4 480	- 4 480
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	191	180	11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	29 498	83 312	- 53 814
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	139 829	153 144	- 13 315

SAS A SENATUS CONSULTO

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31.12.2019

Montants exprimés en EUR

SAS A SENATUS CONSULTO
23 Rue Boyet Barret
75014 PARIS

Ce rapport contient 10 pages

Annexe aux comptes annuels 31 12 2019.doc

Table des matières

1 Faits majeurs	7
1.1 Evènements principaux de l'exercice	7
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2 Informations relatives au bilan	8
2.1 Actif	8
2.1.1 Tableau des immobilisations	8
2.1.2 Tableau des amortissements	8
2.1.3 Immobilisations incorporelles	9
2.1.4 Immobilisations corporelles	9
2.1.5 Immobilisations financières	9
2.1.6 Créances	10
2.2 Passif	11
2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres	11
2.2.2 Capital	11
2.2.3 Dettes financières	12
2.2.4 Autres dettes	12
3 Informations relatives au compte de résultat	13
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	13
3.2 Autres informations significatives	13
3.2.1 Tableau des ressources	13
3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités	14
3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées	14
3.3 Impôt sur les bénéfices	14
3.3.1 Ventilation	14

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

Le montant des fonds propres de l'entreprise favorise la stabilité financière de l'entreprise.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

En outre, les comptes annuels ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute de début d'exercice	+	-	Valeur brute de fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	345			345
Installations, agencements et aménagements	5 577			5 577
Matériel de bureau et informatique	7 133	738		7 871
Dépôt et cautionnement	830			830
TOTAL	13 885			14 623

2.1.2 Tableau des amortissements

	Montant des amortissements en début d'exercice	+	-	Montant des amortissements en fin d'exercice
Installations, agencements et aménagements	4 858	433		5 290
Matériel de bureau et informatique	4 673	986		5 658
TOTAL	9 531	1 418		10 949

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3/5 ans

2.1.5 Immobilisations financières**2.1.5.1 Prêts et autres immobilisations financières**

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	830		830
Créances sur conventions de formations	63 249	63 249	
Total	64 079	63 249	830

2.2 Passif**2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres**

	N-1	+	-	N
Capital	7 500			7 500
Réserve légale	750			750
Report à nouveau	5 587	5 995		11 582
Résultat	55 995	90 500	55 995	90 500
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	69 832	96 495	55 995	110 331

2.2.2 Capital**2.2.2.1 Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 100 actions de 75 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	100	75
Mouvement :		
Mouvement :		
Position fin de l'exercice	100	75

2.2.3 Dettes financières**2.2.3.1 Classement par échéance**

Il n'existe aucune dette financière hors comptes courants au 31 décembre 2017.

2.2.4 Autres dettes**2.2.4.1 Classement par échéance**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés hors formation	11 189	11 189		
Personnel et comptes rattachés	6 063	6 063		
Etat	4 973	4 973		
Groupe et associés	60 907	60 907		
Autres dettes				
TOTAL	83 312	83 312		

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
CA 2019	345 435
Total	345 435

3.2 Autres informations significatives

3.2.1 Tableau des ressources

TABLEAU I : Ressources de l'organisme	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particulier ;				
Entreprises	20 120	3%	8 830	3%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	52 162	0%	-	0%
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	-	0%	-	0%
Particulier ;	-	0%	-	0%
Sous total		3%		3%
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Régions et collectivités territoriales Métropole	204 728	78%	266 018	71%
Régions et collectivités territoriales DOM	54 556	19%	65 504	26%
Sous total II		97%		97%
Autre ;				
Autres organismes de formatio		0%		0%
Autres ressource ;		0%		0%
Sous total II		0%		0%
Total des ressource ;	331 556	100%	340 352	100%

3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité	Montant (N) en		Montant (N-1)	
	euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)		0%		0%
Initiation et perfectionnement	345 435	100%	340 352	100%
Professionnel et qualifiant (2)		0%		0%
Insertion sociale		0%		0%
Total	345 435	100%	340 352	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués ;

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées

Aucune information significative n'est à mentionner.

3.3 Impôt sur les bénéfices**3.3.1 Ventilation**

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	118 812	
Impôts : - au taux de 15%	(5 718)	
- au taux de 28%	(22 594)	
Résultat après impôts	90 500	

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET *		5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4		Néant ☐			
				Exercice N clos le		31/12/2019	
		Bruit 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	345	AG		345	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI		AM			
	Terrains	AN		AC			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 448	AU	10 949	2 500	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	EB		EC			
	Autres titres immobilisés	ED		EE			
	Prêts	EF		EG			
	Autres immobilisations financières *	EH	830	EI		830	
	TOTAL (II)	EJ	14 623	EK	10 949	3 675	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	EL		EM		
En cours de production de biens		BN		EO			
En cours de production de services		EP		EQ			
Produits intermédiaires et finis		ER		ES			
Marchandises		ET		EU			
Avances et acomptes versés sur commandes		EV		EW			
Clients et comptes rattachés (3) *		EX	63 249	EY		63 249	
Autres créances (3)		EZ		CA			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	50 023	CE		50 023	
DIVERS	Disponibilités	CF	22 893	CG		22 893	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	136 155	CK		136 155	
	Fixes d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	150 778	IA	10 949	139 829	
	Retenues (1) Dont droit au bail						
	(2) Plus ou moins d'un an de amortissements financiers nettes	CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Classe de réserve de provision *						
Immobilisations							
Stocks							
Créances							

SAGE Expert-comptable Janvier 2020

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	11 582		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	90 500		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	110 331		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 577		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 921		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte spécial	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	29 498			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	139 829			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 751			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
33 A du Livre général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant		J*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	345	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 577	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 133	LC	LD	738	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	12 710	LO		LP	738	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		ST
		Autres participations		SU		SV		SW
		Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières			IT	830	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	830	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	13 885	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dépréciations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par incrément de poste à poste		par déduction des amortissements, des provisions pour dépréciation ou réserves d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	345	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IT		MJ		MK		ML	
		Matériel de transport	IU		MM		MN	5 577	MO	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IV		MP		MQ		MR	
	Emballages récupérables et divers *	IW		MS		MT	7 871	MU		
	Immobilisations corporelles en cours	IX		MV		MW		MX		
	Avances et acomptes	MY		MZ		NA		NB		
	TOTAL III	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG		NH	13 448	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OV		OW
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ
		Autres titres immobilisés		II		OB		OC		OD
Prêts et autres immobilisations financières			I2		OE	830	OF		OG	
TOTAL IV		I3		ON		OK	830	OL		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	14 623	OM	13 793		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotacion de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BAC04, Export-comptable, janvier 2020

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGF: P N° 2055 SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTONéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Pras d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 858	QE	433	QF		QG	5 290
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 673	QM	986	QN		QO	5 658
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	9 531	QV	1 418	QW		QX	10 949
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		JN	9 531	JP	1 418	QK		QR	10 949

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Pras d'établissement TOTAL I	ME	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres amob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U7	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et unif. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages recup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Pras d'acquisition de parts de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au début (NP + NO + NR)	NW			Total général au début (NS + NT + NU)		NY	
				Total général au cours (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice sur amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Pras d'émission d'emprunt à étales			Z9	Z8
Pras de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Neant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	I	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5L	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I 5° du CGI				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2034

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
		830	830	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	63 249	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement constitué) UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	64 079
			VU	63 249
			VV	830
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'un an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 364	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13 366	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	191	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	8 577	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Deux représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	29 498	
		VZ	29 498	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles (art. 39-4 du CGI)		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI)		WE
	Autres charges et dépenses sompituaires (art. 39-4 du CGI)		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'outillage		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 210 bis D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B, cadre III)		Charges à payer liées à des états et retours non comptabilisés non déductibles (cf. 2067 bis)		XX
	Amendes et pénalités		Charges financières (art. 39-13° et 212 bis)		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NCT-SD)				
	Quote-part : Bénéfices et pertes par une société de personnes ou un GIE WL				
	Résultat bénéficiaire ou déficitaire à l'article 200 B du CGI L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différentes	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 210 bis C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
					TOTAL I
118 812					
II. DÉDUCTIONS					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différentes	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
			- Imposées au taux de 0 %		
			- Imposées au taux de 19 %		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
			- Imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
			2A		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 2239 du CGI)				
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises ne différant pas les pertes)		K9	Entreprises nouvelles - (44 ans)	L2
	Pole de compétitivité non CH2 (art. 44 quinquies)		I6	Société investissements innovateurs (art. 208 C)	K3
	JFU TE (art. 44 septies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à réaménager (art. 44 quinquies bis)	1F
	Bassin attractif à dynamiser (art. 44 quinquies bis)		PP	Zone de réhabilitation rurale (art. 44 quinquies bis)	PC
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
				Zone de réhabilitation urbaine (art. 44 quinquies bis)	PA
				Zone franche d'exportation (art. 44 quinquies bis)	XC
				Zone de zones portuaires (art. 44 quinquies bis)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YH
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YB
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YC
				dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	ZI
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	118 812
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	118 812

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YN		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058-CSD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO										Neant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	5 587	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	55 995			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	50 000						
						ZF							
	TOTAL I	OF	61 582			ZG	11 582						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										TOTAL II		ZH	61 582
Exercice N													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en c.d.b.) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT	132 390	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS										XQ	11 826	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	3 450	
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	66 192	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	213 858	
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	457	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	(100)	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	357	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*										QB	6 632	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										QS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé* XP										- Filiales et participations : (liste au 2054-C prévue par art. 34 II de l'ann. III à la CGI) Si oui cocher 1 Si non 0 ZR		0
	- Aides perçues avant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Sociétés : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL	
											Plus-values à 19% JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO	
											Plus-values à 19% JP	Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non été l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Neant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽¹⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽²⁾	Court terme ⁽³⁾	Long terme ⁽⁴⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽⁵⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement tilisés	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) ⁽⁶⁾					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique ⁽⁷⁾ des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁸⁾						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique ⁽⁷⁾ des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁰⁾						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 10 % en application des articles 219 bis A, 219 C et 219 F du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Formulaire déposé au titre de l'IR EU

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anti- neurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note p. 2032

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Neint ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets réalisés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
cédés du 1^{er} janvier au 31/12/2019 au titre du CGP ①

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants se rapportant à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽²⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

⁴ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTONéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme

		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: SAS A SENATUS CONSULTO		Neant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel :		YP	1,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	345 435
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Reaffectations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	345 435
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	122
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OC	
Subventions d'exportation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	122
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	136 544
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	65 729
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	11 596
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	140
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	213 998
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	131 559
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	131 559
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	345 435
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT SD au § déclaration des effectifs

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie)

23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DEBAT

Prénom(s)

FRÉDÉRIC

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

25/03/1966

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

4 Bis

Voie

RUE VILLA D'ALESSIA

Code Postal

75014

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

II – Solvli des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Solvli des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

BAGE Reports-completed January 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de la loi 10 sur C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie)

23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

BADE Entreprises janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2020	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012019		et clos le 31122019	
Régime simplifié d'imposition				Régime réel normal	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société				Adresse du siège social	
SAS A SENATUS CONSULTO 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS					
SIRET 5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1				Mél: contact@senatusconsulto.fr	
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Formation continue d'adultes		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Dénéce imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28% 80 692 Déficit	
		Bénéfice imposable à 15% 38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-4-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE CCAIA					
Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable				Nom et adresse du conseil	
SARL AF CONSEILS 25 BOULEVARD DE SEBASTOPOUL 75001 PARIS				Tél 0142010048	
CGA/OMGA				Viseur conventionné	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné				Date 02032020 Lieu PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné				Qualité et nom du signataire PRÉSIDENT DERAÏ	
				Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos au cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la flasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES COMPTES PUBLICS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO

du

Adresse 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 349
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		8 921
Total		10 270

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	16 450	- de l'exercice . 2019.. ⑩	118 812
- de l'exercice précédent ⑩	10 987	- de l'exercice précédent ⑩	70 888
Nom et qualité du signataire DERA I PRESIDENT		À PARIS, le 02032020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.